



De gauche à droite : **Koen Lenaerts** - *Président de la Cour de Justice de l'Union européenne*, **Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héréditaire** et **Jean-Jacques Uettwiller** - *Président de l'UIA*.



L'Union Internationale des Avocats (UIA), en partenariat avec le Barreaux du Luxembourg, a organisé un séminaire exceptionnel à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) **les 30 septembre et 1er octobre 2016** sur le thème de :

«LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DANS LES SERVICES FINANCIERS (FINTECH), D'ASSURANCE ET MÉDICAUX : NOUVEAU RÈGLEMENT ET PERSPECTIVES».

L'événement a connu un véritable succès avec près de 300 participants provenant de 29 pays différents, du Burkina Faso aux Etats-Unis en passant par Mali et le Népal.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière, qui avait donné son Haut Patronage à l'événement, a assisté aux premières heures du séminaire démontrant ainsi son vif intérêt pour la matière.

Luxembourg, avec plus de 150 inscrits, démontre le dynamisme et la vivacité de la place luxembourgeoise dans les secteurs juridique, financier, d'assurance et médical. Le Grand-Duché est au cœur de l'innovation, de la recherche et représente un véritable vivier pour les *startups*.

L'événement a été soutenu dès le départ par le gouvernement luxembourgeois et plus particulièrement par M. Xavier BETTEL, Premier Ministre du Luxembourg.

Le programme scientifique fut introduit par le Président de la CJUE, M. Koen LENAERTS qui salua l'importance de l'initiative. Il fut suivi par l'intervention de plus de 60 orateurs.

Ce séminaire fut l'occasion de rencontrer et d'échanger avec des professionnels de tout horizon (notamment Microsoft, IBM, SCORECHAIN, GOOGLE, AXA, SNAP SWAP etc.), des professeurs, des autorités de régulation, des magistrats, des membres des institutions européennes, du Conseil de l'Europe, des avocats du monde entier sur un sujet passionnant et d'actualité. Le Ministre de la Santé, Mme Lydia MUTSCH et le Ministre de la Justice, M. Félix Braz, ont prononcé des discours remarquables. Le contrôleur européen de la protection des données M. Giovanni BUTTARELLI, M. Dean SPIELMANN, Juge au tribunal de l'Union européenne et M. François BILTGEN, juge à la CJUE ont rappelé l'importance du respect des droits fondamentaux pour encadrer les évolutions technologiques.

Le nouveau Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données a pour objet de répondre aux enjeux sans précédents de la révolution numérique. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (internet, réseaux sociaux, smartphones, utilisation de données massives avec le Big Data, les objets connectés, les robots etc.) ouvrent un panel extraordinaire de possibilités pour tous les secteurs économiques. Les services financiers, d'assurance et médicaux doivent adapter également leurs métiers à ces évolutions majeures qui tendent vers plus de rapidité, de simplicité et d'efficacité. Bien que différents, ces trois services ont pour vecteur commun de traiter des données particulièrement sensibles. Il leur appartient donc de trouver un équilibre entre la nécessaire adaptation aux nouvelles technologies, la recherche de compétitivité, l'amélioration des services et la nécessité de protéger les données personnelles, conformément à la législation en vigueur. Indépendamment des progrès technologiques indéniables et irréversibles, le séminaire a mis en exergue l'importance de placer l'humain au cœur des préoccupations.

Alain GROSJEAN
Secrétaire Général Adjoint de l'UIA
BONN & SCHMITT Associé

Prière de me contacter en cas de question à l'adresse : agrosjean@bonnschmitt.net

Le barreau de Luxembourg, Microsoft, BGL BNP Parisbas, IRIS, EBRC, la ville de Luxembourg, BONN & SCHMITT ont apporté leur précieux support.

La promotion de l'événement a été assuré par nos partenaires : Luxinnovation, la CNPD, l'ACA, l'ABBL, le Business Club France Luxembourg, l'Institut Universitaire International Luxembourg, l'Université de Luxembourg et la conférence du jeune barreau.

*En savoir plus sur l'Union Internationale des Avocats
Créée en 1927, l'Union Internationale des Avocats (UIA) est la plus ancienne association professionnelle regroupant plusieurs milliers d'avocats, ainsi que plus de 200 barreaux, fédérations et associations (représentant près de deux millions d'avocats) répartis dans plus de 110 pays.
Les principaux buts de l'UIA sont la promotion des principes essentiels de la profession d'avocat ; la contribution à l'établissement d'un ordre juridique international basé sur les principes des Droits de l'Homme et de la Justice entre nations, par la loi et pour la paix ; la défense des avocats et leurs clients.*



Download - HD Pictures



UIA | T +33 1 44 88 55 66 | F +33 1 44 88 55 77 | uiacentre@uianet.org | www.uianet.org

